



🕒 19.08.2019, 05:30
Lecture: 4min

Le canton de Neuchâtel veut réduire la quantité de devoirs à domicile des écoliers

PREMIUM



L'Etat de Neuchâtel estime que les devoirs peuvent être profitables pour chaque élève, mais à certaines conditions. DAVID MARCHON

PAR VIRGINIE GIROUD

FAMILLE L'Etat de Neuchâtel veut alléger les devoirs à domicile et mettre fin à une multitude de pratiques différentes. Les devoirs ne pourront plus être donnés d'un jour pour le lendemain, ni durant le week-end ou les vacances. Leur durée sera limitée en fonction du degré scolaire.

«La journée scolaire des élèves s'est considérablement allongée durant ces dernières années. Les devoirs suscitent toutes sortes d'émotions et engendrent parfois des conflits quotidiens au sein des familles.» Ces mots figurent dans un courrier que la conseillère d'Etat neuchâteloise Monika Maire-Hefti, chargée de l'Education, a adressé cet été à tous les enseignants des années 3 à 11 de l'école obligatoire.

Trop de pratiques différentes

Dans cette lettre, la cheffe du département annonce l'élaboration de nouvelles recommandations sur les devoirs à domicile, dans le but d'alléger la charge des écoliers et d'unifier les usages. «Dans notre canton, lorsque nous parlons de devoirs, nous faisons référence à une multitude de pratiques différentes», constate Monika Maire-Hefti.

Au sein d'un même collège, dans des classes de même degré, la quantité de devoirs peut sensiblement varier d'un enseignant à l'autre. «Nous devons harmoniser ces pratiques, l'idée est d'avoir une ligne cantonale claire», annonce Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire.

Oui aux devoirs, mais à certaines conditions

Un groupe de travail a été mandaté par le Département de l'éducation en janvier 2017 pour plancher sur cette problématique. Composé de représentants du Service de l'enseignement obligatoire, des directions d'école, des syndicats d'enseignants et des associations de parents, ce groupe a rendu les conclusions suivantes: les devoirs peuvent être profitables pour chaque élève, mais à certaines conditions.

Les devoirs engendrent parfois des conflits quotidiens au sein des familles."

MONIKA MAIRE-HEFTI, CONSEILLÈRE D'ETAT CHARGÉE DE L'EDUCATION

Ces conditions figurent dans les recommandations applicables dès cette rentrée: les devoirs ne peuvent pas être donnés du matin pour l'après-midi, d'un jour pour le lendemain (sauf en 3e année pour remémorer une lecture du jour), du vendredi pour le lundi ou de la veille d'un congé pour le jour de la reprise. L'usage de devoirs de type «achèvement», à savoir le fait de finir à domicile une tâche non terminée en classe, doit être proscrit.

Durée maximale revue à la baisse

Mais ce sont surtout les recommandations sur le temps consacré aux devoirs qui pourraient apporter un véritable changement des pratiques: pour les élèves de 3e et 4e années, la durée maximale des devoirs est fixée à 10 minutes par jour, en 5e et 6e années à 15 minutes, en 7e et 8e années à 20 minutes, et au maximum à 30 minutes quotidiennes durant le cycle 3.

Pour l'école primaire, c'est en moyenne deux fois plus court que ce que prévoyaient les anciennes directives. «Ces anciennes recommandations dataient de... 1989», informe Jean-Claude Marguet. «Elles ne disaient rien sur les devoirs à l'école secondaire. Il était nécessaire de les repenser et de les adapter à la réalité d'aujourd'hui.»

A l'écoute des commentaires des enseignants

Aujourd'hui, les devoirs scolaires font régulièrement débat en Suisse et dans le monde. Les pays scandinaves tendent à les supprimer. Les chercheurs en neurosciences sont d'avis qu'une quantité «juste» de devoirs peut contribuer à la réussite scolaire de l'élève: ils lui permettent de s'entraîner, d'approfondir des notions ou de préparer des leçons à venir. Mais en avoir trop serait contre-productif.

L'application des nouvelles recommandations neuchâteloises se fera «progressivement durant l'année scolaire 2019-2020», annonce Monika Maire-Hefti dans son courrier. «Nous recevons volontiers vos retours, nous tiendrons compte de vos commentaires et adapterons les recommandations le cas échéant», écrit la conseillère d'Etat aux enseignants. Après cette année d'adaptation, les recommandations deviendront effectives en août 2020.



Groupe ESH Médias : Le Nouvelliste – Arcinfo – La Côte – Realdeals – OhBox – La Clé – Jobeo – OhPass – Winterpass – ID

Loisirs

© 2020 Arcinfo - created by iomedia